



SECTION  
DES  
PYRÉNÉES  
ATLANTIQUES



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

## COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 14 AVRIL 2022 - 9H30

Les représentants **FO-Dgfp64** ont lu la déclaration liminaire suivante :

*Monsieur le Président,*

*Les représentants du personnel sont invités aujourd'hui à se prononcer sur les projets issus d'un fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail doté de 10 millions d'euros découlant du protocole d'accord signé le 22 octobre 2021 entre la Direction Générale et les organisations représentatives du personnel.*

*Cette dotation s'élève à 95 338 € pour notre département.*

*Précisons que nos OS ont signé cet accord car, selon l'adage, « mieux vaut tenir que courir ».*

*Si nos ministres étaient si soucieux des conditions de travail de leurs agents, les suppressions d'emplois mettant à mal les services ne perdureraient pas.*

*L'amélioration des conditions de vie des agents passe dans un premier temps par la revalorisation de leurs salaires. Il serait réducteur de dire que le point d'indice n'a pas augmenté depuis 2017. En réalité, il n'a évolué que de 1,2 % en 12 ans, du jamais vu !*

*Si nos ministres étaient si soucieux des conditions de travail des agents de la Dgfp, ils tiendraient compte également de la fragilité des structures mises à mal par le NRP ainsi que les suppressions d'emplois dogmatiques. Nombre de structures souffrent, et la santé des agents en pâtit.*

*Les collègues tombent en « burn-out » que ce soit du cadre C à l'encadrant. La souffrance au travail n'est pas l'apanage d'une catégorie de cadre ou de telle ou telle structure.*

*Mais, comme à chaque fois, nous avons le sentiment que l'administration préfère fermer les yeux face à ses propres turpitudes.*

*Pour en revenir au sujet de ce CTL, les élus FO-Dgfp64 s'interrogent sur la nature des projets et des structures consultées. Bon nombre de poste ou service n'ont pas sollicité ce fonds. Ont-ils bénéficié de l'information en temps et heure ?*

*Nous vous avons fait part du souhait, lors du CTL du 9 décembre 2021, que ce fonds bénéficie à un maximum d'agents et également de notre étonnement quant au laps de temps consacré à la consultation de ces derniers ainsi que celui du service BIL sur la faisabilité des projets.*

*Vous ne serez donc pas étonné des justifications et précisions que nous solliciterons sur chaque projet, mais également les raisons pour lesquelles tel ou tel poste a été écarté de ce dispositif.*

En réponse aux liminaires, le président ne souhaitant pas un « mélange des genres », seul le sujet du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail (FACVT) sera abordé dans cet ordre du jour. Il rappelle que ce fonds ne se substitue pas aux autres budgets existants ( Bil, CDAS, CHSCT) mais, est indépendant ou peut venir en complément de ces derniers.

Il indique que dans les cas de non proposition émanant de postes ou services, l'achat de plantes sera proposé.

Il regrette l'absence de groupe de travail en amont de ce CTL au motif que l'ensemble des organisations syndicales l'ont refusé. Nous nous sommes permis de lui rappeler que ce projet devait être avant tout celui des agents et non la revendication « électoraliste » de tel ou tel syndicat. Pour FO, c'était également l'occasion pour les agents d'exprimer directement leurs besoins auprès de la direction.

Le président nous a indiqué la méthode retenue par la direction locale. Les souhaits majoritaires ont été répertoriés, quand bien même ils n'ont pas tous été chiffrés.

L'objet de ce CTL est donc de retenir et prioriser les projets répondant aux critères de la note de service afin de ne pas dépasser le budget alloué de 95 338€.

Une OS a proposé d'ajouter des bons d'achats. La direction a précisé que cela n'était pas réglementaire, car considéré comme un complément de rémunération. La méthodologie retenue par la direction locale est la suivante et se focalise autour de 4 axes :

⇒ collecte des propositions des agents par mail ;

- ⇒ réunions sur 4 sites afin de préciser les besoins ;
- ⇒ chiffrage des projets retenus par la direction ;
- ⇒ soumission des projets au CTL pour approbation.

La priorité a été donnée aux projets d'amélioration du cadre de vie. Il n'y a eu que peu de propositions relatives à la responsabilité sociale de la Dgfp. Concernant les démarches écoresponsables, toutes ne sont pas réalisables et le coût est exorbitant. En outre, le président signale une démarche écoresponsable en cours à la Ddfip64.

Par ailleurs, certaines demandes ont déjà été satisfaites sur le budget de la Ddfip.

In fine, nombre de propositions des agents relevaient du budget CHSCT ou DGF (crédits dotation de la Ddfip64). Certaines demandes relatives à l'éclairage (Oloron) ont fait l'objet d'un traitement, d'autres le seront, après étude, dans le cadre des autres budgets.

Les représentants FO se sont interrogés sur le non-traitement des demandes émanant du poste d'Hasparren. Le Président nous a assuré qu'elles le seront en 2023 lors de l'installation du nouveau SGC en indiquant que les sujets relatifs à l'accessibilité et aux places de parking relèvent de la compétence de la mairie. Un comité technique local (CTL) ultérieur sera consacré à ce sujet.

Autre sujet différé, le projet de garage à vélo en direction car, tous les vélos ne peuvent pas rester en l'état dans le sas de l'entrée pour des raisons de sécurité.

L'accueil au public de la Ddfip étant fermé, une étude de faisabilité est envisagée afin d'aménager une partie de cet espace en garage avec un accès direct depuis la place d'Espagne.

Les propositions « non réalisables » sont justifiées en raison d'un manque de place, de problèmes techniques ou de pérennité dans le temps (massage, yoga, gym nécessitant un renouvellement de contrat) ou un choix de la direction (AMAP, salle de jeux).

Vous trouverez infra les projets retenus. Ces derniers ont fait l'objet d'un classement par catégories. L'accord des OS a été requis au vu des documents fournis par la direction.

- **Salle détente et restauration, intérieur** : (Anglet 430 €/Bayonne Vauban 9 711 €/ Biarritz 740 €/ SGC Mourenx 200 € Oloron 1.392 €/Pau CH 708 € (Total de 13.181 euros).
- **Salle détente et restauration, extérieur** : (Biarritz 5 498 €/SIP/SIE Orthez 2.244 €/Pau Orléans 1.784 €) pour un total de 9.526 euros ;
- **Cloisons et acoustique** : (Bayonne Vauban 11.220 €/ Pau Orléans 3.660 €) (Total de 14.880 euros).
- **Douches** : ( Anglet 4.000 € / Bayonne Vauban 4.000 € / DDFIP 4 000€) pour un total de 12.000 euros ;
- **Divers** : (Total 20 750 €) fontaines à eau : Anglet 2.000 €; Bayonne 10.000 €; SIP/SIE Orthez 2.000 € Pau Monpezat 4.000 €; SGC Lescar 2.000 €; cafetières/bouilloire (200 € Oloron; 150 € Pau Monpezat)-réfrigérateur (Pau CH 300 €)- mur ardoise (Pau Ddfip 100 €).
- **Equipements extérieurs** : (Total 12.650 €)  
- abri vélos : 6000 € Pau Orléans+ mutualisation Pau Monpezat; 6000 € SIP/SIE Orthez  
- Abri fumeurs : 150 € Bayonne; 500 € Ddfip)
- **Végétalisation** (Total 12.351 €) divers postes. Servira de variable d'ajustement entre les postes.

Certains projets nécessitent des études complémentaires. Au cas de dépassement de budget, la direction s'est engagée à prendre à sa charge le complément. Si le projet n'est pas réalisable, le montant alloué sera transféré sur une autre proposition.

La direction informera les OS des achats opérés et de l'évolution des travaux.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter les représentant(e)s FO présent(e)s lors de ce CTL.

Fin de ce CTL



#### **Vos représentants FO-DGFIP 64**

**Myriam Cannone** titulaire (SIP Pau)

**Isabelle Soriano** titulaire (Trésorerie Anglet)

**Jean-Pierre Alpha** titulaire (SPF Bayonne)

**Laurence Ossun** experte (SIP Pau)

**Patricia Viau** experte (SIP Biarritz)

